

Sécurité en Europe

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, c'est la première fois qu'on me parle de cette question. Je signale que le document contient d'autres principes, dont celui de la souveraineté. Tous les principes doivent être appliqués ensemble. Bien que chaque pays se soit engagé à appliquer ces principes, il faut les considérer dans l'ensemble. Cependant, j'aimerais examiner les détails de la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Étant donné les circonstances, j'ai l'intention d'accorder encore la parole aux députés de Parkdale (M. Haidasz), de Richmond (M. Beaudoin) et de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) avant de mettre fin aux questions.

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, j'aimerais encore une fois remercier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) du travail qu'il a accompli, surtout en ce qui concerne la réunion des familles. Toutefois, pour ce qui est de la paix mondiale, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est prêt à dire à la Chambre cet après-midi quels progrès on a accomplis relativement aux entretiens sur la réduction réciproque et équilibrée des forces armées en Centre-Europe et en Est-Europe qui ont lieu à Genève et auxquels le Canada participe.

M. MacEachen: Malheureusement, monsieur l'Orateur, je dois signaler à la Chambre et à mon honorable ami qu'on n'a fait aucun progrès jusqu'ici relativement aux entretiens en question. J'ai déclaré, et je pense que tous les députés seront d'accord avec moi, que pour que la détente soit efficace, il faut en même temps réduire les armements en Europe. On ne l'a pas encore fait. On discutera de la question à la réunion de l'OTAN à laquelle j'assisterai la semaine prochaine.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, l'honorable ministre semble très confiant dans le document qu'il a présenté cet après-midi, qui est en quelque sorte une déclaration de principe.

Comment peut-il expliquer, par exemple, en ce qui a trait au libre échange de l'information entre les pays cités dans ce document, que M. Brejnev, au moment même de cette conférence, ait indiqué que l'information serait libre à la condition qu'il y ait un accord quant à ses limites, ce qui veut dire qu'à toutes fins pratiques les Russes se réservent le droit de faire ce qu'ils ont toujours fait dans ce domaine.

[Traduction]

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre tout de suite aux propos du député; je puis seulement répéter que, les principes étant maintenant acceptés, il nous faut continuer d'insister pour qu'ils soient appliqués. A un certain moment, peut-être à la conférence de Belgrade où nous serons tous réunis, nous pourrions commenter l'attitude des pays membres face aux principes. Ce sera sans doute le moment de voir s'ils ont été suivis.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre dit que nous devons attendre cette réunion qui aura lieu à Belgrade afin de voir s'il y aura de bons

[M. Paproski.]

résultats ou pas de résultat du tout. Pourrait-il dire franchement ce que le Canada a gagné après cette déclaration de principe? Avons-nous gagné quelque chose, sommes-nous mieux maintenant qu'avant la déclaration de principe?

[Traduction]

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, notre situation s'est améliorée. Je pense que nous avons gagné un bon point en obtenant, sur la réunion des familles et la libre circulation des hommes et des idées, une importante déclaration de principe, que nous pouvons invoquer dans nos négociations bilatérales et multilatérales qui commencent actuellement. C'est un bon point de gagné.

● (1540)

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une brève question au ministre, étant bien entendu que je ne mets pas en doute sa bonne foi et que j'appuie de toutes mes forces les autres points soulevés par mes collègues à cet égard. J'aimerais lui demander si, lui ou ses représentants, seraient disposés, pour des raisons humanitaires, à rencontrer les représentants du comité des sociétés roumaines de la ligue du Canada qui désirent instamment étudier en détail certains problèmes concernant la réunification de leurs familles et d'autres familles de Roumanie et d'ailleurs.

M. MacEachen: Oui, Monsieur l'Orateur, je suis tout disposé à rencontrer ces représentants. Les fonctionnaires de mon ministère pourraient ensuite les voir à leur tour pour étudier la question en détail. L'étude de ces cas constitue pour nous une toute première priorité; nous soulevons la question chaque fois que nous le pouvons et nous la suivons avec intérêt. Une rencontre de ce genre serait non seulement possible mais, à mon avis, souhaitable.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Permettez-moi d'intervenir brièvement pour apporter une correction au harsard d'hier qui donne une idée fautive de la réalité. A la page 9588, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), parlant des fastes de Mirabel, critiquait, de sa façon inimitable, les dépenses du gouvernement; un député—je ne sais pas qui c'est, mais il s'agit peut-être d'un député d'en face—a alors dit, parlant de moi: «Il y était». Je tiens à signaler que, même si j'avais aimé y aller, je n'aurais pas pu. C'était très agréable à ce qu'on dit, mais je n'y suis pas allé et je voulais que cela soit consigné au compte rendu.

QUESTIONS AU FEUILLETON

[Français]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 3278, 3284, 3320, 3343 et 3346. Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.